

65 Et, comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos, les représentants de la Société du parc Jean-Drapeau pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira, bien sûr, de rectifier des faits et non pas d'émettre un commentaire ou un avis sur ce qui aura été dit.

Sans plus tarder, j'inviterais monsieur Michel Leblanc, qui est déjà là, à nous adresser la parole. Bienvenue!

70 **M. MICHEL LEBLANC :**

75 Merci. D'abord, merci d'avoir accepté que nous venions présenter devant la commission notre mémoire. Le parc Jean-Drapeau est un lieu d'intérêt pour la communauté d'affaires et c'est pour cette raison que nous sommes ici. C'est un lieu emblématique de la métropole. Je vais rappeler ce qui est déjà connu. À chaque année, il y a des événements majeurs qui y ont lieu, qui ont un impact à la fois sur Montréal, un impact économique, un impact sur la réputation de Montréal. Le Grand Prix, Osheaga sont deux des manifestations les plus évidentes à cet égard.

80 Il y a aussi sur ce terrain-là des actifs qui sont extrêmement importants : le Casino, La Ronde, la plage. Donc il y a une richesse d'actifs, il y a une richesse d'événements à chaque année et c'est un lieu aussi qui est très présent dans l'imaginaire et dans l'ADN de Montréal. Expo 67, dont on a célébré l'année dernière les 50 ans, et Terre des Hommes, par la suite, qui ont représenté un génie, le génie de créativité à l'époque : on a créé une île et on a largement étendu une autre île, on a créé un lieu. Ça a été associé aux Jeux olympiques, pour ceux qui s'en souviennent, avec le grand bassin et ça a contribué à travers le temps, notamment via des épisodes marquants du Grand Prix, à forger pour les Canadiens, pour les Québécois, les Montréalais, des grands éléments de fierté.

85
90 C'est un lieu qui accueille, selon les chiffres qu'on nous fournit, 8 millions de personnes

par année. C'est un chiffre très important et c'est important de se poser la question : quelle est sa vocation? Quelle vision en avons-nous?

95 Nous estimons qu'on doit voir le parc Jean-Drapeau dans un contexte où il y a deux autres, au moins deux autres lieux, très importants dans notre conception de sa mission et c'est le parc du Mont-Royal et le parc des Îles-de-Boucherville. La raison pour laquelle on pense qu'on doit absolument avoir ça dans notre esprit, c'est qu'il semble y avoir présentement un débat entre une vocation nature et une vocation divertissement. Et, c'est important de considérer que dans l'écosystème montréalais, il y a déjà deux endroits marqués où la vocation nature est très présente et dont un de ces deux endroits est justement sur le fleuve.

100 Ce qui nous amène à dire, comme position de départ, que selon la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la vocation du parc Jean-Drapeau doit être clairement axée sur le divertissement. Nous pensons que le parc Jean-Drapeau doit être le terrain de jeu des Montréalais et de la visite qu'on y invite. Ça doit être un lieu qui est un terrain de jeu où plusieurs publics vont se retrouver : évidemment, les familles, les familles qui peuvent se rencontrer à travers des activités, à travers La Ronde, à travers plusieurs endroits où, sur l'île ou sur les îles, pourraient avoir lieu des activités qui les ciblent. Les jeunes adultes, évidemment Osheaga c'est le terrain de jeu par excellence. Moi, j'ai un fils de 24 ans, je peux vous dire que les seuls billets qu'il me demande dans l'année, c'est pour aller à Osheaga. C'est clair que dans son esprit, c'est le festival de Montréal. Il y a une clientèle touristique, celle qui va déjà au Casino, mais celle qui, présentement, le regarde – et je reviendrai – du Vieux-Port sans y aller nécessairement.

115 C'est un endroit où on a décidé d'y avoir et d'entretenir et de développer des actifs culturels extrêmement marquants. On pense au Calder. On s'est posé la question est-ce qu'on le laisse sur le parc Jean-Drapeau? On pense à la boule qui est devenue emblématique, au même titre que l'éclairage du pont Jacques-Cartier. Bref, il y a déjà là des actifs qui sont extrêmement méritoires et qui ont intérêt à être vus et à être visités.

120 Finalement, je dirais à travers cette vocation du terrain de jeu et des lieux de
divertissements, qu'on se comprenne bien : ce n'est absolument pas en opposition avec la
volonté de protéger l'écrin naturel des îles. Et, donc, on peut avoir un terrain de jeu autour duquel
on trouve une canopée abondante, où les accès au fleuve, à la vue ou des endroits se prêtent
très bien à la contemplation et au calme le long du fleuve, où on y voit une offre qui a un volet
125 nature. Bref, on peut envisager une vision terrain de jeu sans nécessairement modifier
considérablement l'environnement physique. Il y a des modifications en cours qui seraient
probablement bien suffisantes mais je reviendrai sur quelques ajustements.

130 Si on prend comme position que ça doit être un lieu de divertissement par excellence,
que ça doit être un terrain de jeu, la première condition – et elle s'applique peut-être autant à la
condition d'un lieu-nature mais pour un lieu de divertissement – c'est évident que c'est l'enjeu
premier, c'est la question de l'accessibilité. Le plus grand défi n'est pas nécessairement – puis on
reviendra sur l'accessibilité à l'intérieur du parc lui-même – mais le défi, c'est d'y aller. Et, ce
qu'on pense, c'est qu'il doit y avoir une approche qui doit nous mettre dans une thématique où ce
135 lieu-là doit être aussi abordable, accessible que Central Park ou High Park ou Stanley Park, bref
des parcs urbains, des lieux urbains où il y a des infrastructures de divertissement et qui sont
extrêmement fréquentés.

140 Dans ce contexte-là, on va parler de trois choses. Évidemment, le transport collectif vers
le site. On doit faire en sorte que le touriste et le Montréalais et le Québécois qui est dans le
Vieux-Port et qui voit ce site de l'autre côté, sente que c'est simple d'y aller. Et, de penser qu'il va
revenir vers le métro pour éventuellement y aller, c'est lui demander un énorme effort, s'il est en
famille, alors que ce serait tellement simple de pouvoir voir, à partir du Vieux-Port, une possibilité
d'y aller.

145 Donc, outre de s'assurer que la ligne jaune du métro a une bonne connectivité avec une
fréquence plus grande, notamment durant cette périodes de l'année, ce qui tombe sous le sens,
la demande est là, l'infrastructure est là, c'est une question de fréquence, on pense qu'on doit

150 revoir le système de navette fluviale durant les fortes périodes d'achalandage et s'assurer que
c'est bien affiché, que c'est simple et que c'est fréquent. À travers le monde, il y a des navettes et
quiconque va à Hong Kong, quiconque va dans des endroits où des navettes sont très
présentes, il y a une facilité de lecture de ces navettes-là – Sydney est un autre exemple – on n'a
pas de contexte à Montréal.

155 L'autre suggestion qui vous a été faite hier et qu'on appuie, c'est d'envisager de
développer, par un système de monorail passant par le Vieux-Port, une accessibilité au parc des
Îles qui ferait en sorte que ce serait simple, qui ferait en sorte que ce serait facile et que ce serait
confortable. Et, on n'a pas, nous, tous les détails du projet, donc on appuie le concept. On verra
160 dans quelle mesure on descend au niveau du projet lui-même. Il y a des questions de design,
d'intégration visuelle, je dirais de *look and feel* du monorail, mais la réalité, c'est que ce projet-là
serait de nature à rendre cette accessibilité très fluide.

On pense que, accessoirement, c'est important de se pencher sur la question des
165 déplacements entre les attractions du site et sur le site lui-même. C'est un grand site,
2.7 kilomètres entre La Ronde et le Casino; 3 kilomètres entre le métro et la plage. Les navettes
actuelles sont insuffisantes, selon les échos que nous en avons. Et, les stations de BIXI, ce qui
est une absurdité, sont absolument insuffisantes alors que c'est tellement un lieu naturel pour
des stations de BIXI.

170 On pense que ce devrait également être clairement dans une optique où on améliorerait
la desserte par des navettes sur le site, que c'est un site qui se prête extrêmement bien à des
navettes électriques, à des tests de navettes électriques et potentiellement autonomes. Donc
dans une volonté où on veut expérimenter par la Ville et par les organismes proches de la Ville
175 ces nouvelles technologies, ce pourrait être un lieu où c'est sécuritaire de le faire et c'est très
approprié.

Maintenant, l'autre élément qu'on doit considérer et qui, pour nous, est important, c'est
de faire en sorte que si on en fait un lieu de divertissement, qu'il y ait une certaine offre

180

185 commerciale à la hauteur de ce qu'est un vrai lieu de divertissement. Le premier, c'est de répondre à un besoin que le Casino a émis depuis longtemps et depuis qu'on a décidé que c'est là qu'il demeurerait, qui serait d'y adjoindre, d'une façon intelligente, qui respecte les lieux, une offre hôtelière. Et on ne parle pas d'hôtel au pluriel, on parle d'un hôtel qui serait immédiatement adjacent, qui ferait qu'on n'a pas besoin de sortir et qui ferait en sorte que du point de vue du lieu de divertissement et du Casino que nous avons décidé d'avoir, on y adjoint l'élément complémentaire stratégique qui est un hôtel.

190 Ensuite, et ça, c'est tellement une évidence selon nous, on ne peut pas avoir un lieu, même dans sa forme actuelle et, encore plus, un lieu de divertissement par excellence, sans avoir une offre de restauration qui tient la route. Présentement, on demande aux gens d'y aller et si vous voulez aller manger quelque chose de décent, retournez sur l'île de Montréal pour aller au restaurant. Ça n'a aucun sens.

195 Donc, dans tout projet incluant une vision quelle qu'elle soit, on doit avoir des solutions de restauration sur le site, de restauration qui vise des clientèles diverses, des clientèles qui veulent une restauration plus rapide, une clientèle qui veut une restauration peut-être de plus haut de gamme, plus confortable. On pourrait mettre l'accent sur des produits québécois, sur des produits du terroir. Bref, on pourrait s'en servir d'une façon à créer une vitrine pour nos propres
200 producteurs d'ici. Mais la première condition d'une vision où on veut que les gens y aillent, à la hauteur de ce qui se fait dans le monde, c'est qu'il y ait une certaine offre de qualité et variée de restauration.

205 Finalement, on pense qu'on doit apporter une attention très claire sur notre caractère de ville hivernale, de ville où il y a un potentiel de s'amuser, de se divertir en hiver. Et, si on en fait un lieu de divertissement dans sa programmation, dans sa conception, dans sa vision, ça doit être construit en fonction qu'on y attire des gens l'hiver. La Fête des Neiges offre un modèle. On doit concevoir les équipements, on doit concevoir des lieux protégés du vent, on doit concevoir

210 des lieux où les familles peuvent y prendre plaisir, même durant l'hiver. Et le succès de lieu de divertissement sera son achalandage, sera la présence des touristes qui vont vouloir y aller, mais sera aussi la présence de gens durant la période hivernale.

215 Donc je conclurais rapidement en disant que le message le plus fondamental, c'est qu'on a développé jadis ce site pour y attirer une grande exposition universelle, profitant de la construction du métro. À cette époque-là, l'époque rêvée des *baby boomers*, c'était clair qu'on en a fait un terrain de jeu par excellence pour les *baby boomers*. Il faudrait résister à la tentation d'en faire un lieu de contemplation très calme pour les *baby boomers* ayant vieilli mais qu'on maintienne la vocation initiale qui était d'en faire un lieu de rassemblement, un lieu de fête, un
220 lieu pour la jeunesse, un lieu où on peut aller dans des installations bien construites, dans des installations bien pensées, faire la fête ensemble. Merci.

LE PRÉSIDENT :

225 Merci.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

230 Est-ce qu'on pourrait, Monsieur Leblanc, revenir à la proposition de l'offre hôtelière, s'il vous plaît. Vous avez quand même précisé que vous voyez quelque chose qui soit en lien avec le Casino, donc adjoint au Casino – c'est ce que vous avez précisé – et que ce ne serait pas immense. Alors « pas immense », ça veut dire quoi?

M. MICHEL LEBLANC :

235 Bien, si on prend les types d'installations hôtelières souvent à proximité des casinos, il y a en général une vocation aussi de congrès et de foire commerciale. Ce qui amène souvent dans l'imaginaire des gens à penser des lieux extrêmement vastes. Et, si on regarde, par exemple,

240 comment c'est conçu à Gatineau aussi, ce n'est pas le modèle qui est préconisé. Le modèle qui est préconisé, c'est que le Casino lui-même, de par son achalandage, bénéficierait de la présence d'une capacité hôtelière et avec un lieu de divertissement qui serait réussi, on pourrait penser aussi qu'il y a une autre clientèle qui s'y ajoute.

245 C'est clair qu'on ne parle pas ici donc d'une capacité de type de casino avec foire commerciale et c'est probablement clair que l'idée, c'est de créer un hôtel qui serait assez plein et pas un hôtel qui serait avec des corridors vides durant plusieurs périodes de l'année. Mais on pense qu'on a décidé d'avoir un casino, on a décidé de le localiser là, quand est venue la question de le déplacer, on s'est dit collectivement qu'on ne voulait pas le déplacer, correct.
250 Allons au bout de cette décision-là et localisons un hôtel de bon goût, bien constitué, avec un design qui reflète ce qu'on veut à proximité.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

255 Et, est-ce qu'on pense à une fourchette de 200 ou 300 chambres, 1 000 chambres?

M. MICHEL LEBLANC :

260 Ça sera à explorer. Moi, je ne m'en vais pas dans... Parce que la réponse, ça serait arbitraire. J'ai l'impression qu'il y a peut-être des études de marché à faire, une étude visuelle aussi. C'est quoi la différence visuelle entre un hôtel de 200 chambres, puis un hôtel de 300 chambres? Donc il y a du travail à faire pour se rendre à ça, mais il y a un principe de base qui serait d'accepter qu'avec un casino vient une certaine capacité hôtelière.

265 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Merci.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

270

Quelques questions qui sont plus en lien avec le mémoire déposé. Dans la Section 4, vous nous parlez du financement et de la gouvernance efficace et vous nous parlez de la fermeture imminente des parkings du Casino. Nous, on n'en a pas vraiment entendu parler. Alors, vous faites référence? Dans le document...

275

M. MICHEL LEBLANC :

280

Oui, dans le document, vous me le dites, puis au moment où je vous entends, je me dis est-ce que quelqu'un a mis les parkings du Casino? O.K., Alors voilà. Ce qu'on me dit, c'est que la version qu'on vous a envoyée – parce qu'on était pressé dans le temps – dit « du Casino », puis la version qui est finale ne dit pas « du Casino » Voilà. Alors vous avez mis le doigt, puis ils l'ont mis aussi, ce n'était pas ça.

285

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

O.K. Puis vous dites qu'il faudrait explorer des avenues pour partager les coûts et les risques. Vous êtes la Chambre de commerce. Est-ce que vous pouvez développer un peu là-dessus? Pour aller chercher du nouveau financement, faire des... « *Explorer comme on pourrait avec les partenaires, partager davantage les coûts et les risques et bonifier les revenus.* » Est-ce que vous avez un peu exploré les idées pour augmenter les revenus pour le parc?

290

M. MICHEL LEBLANC :

295

Bien, ce qu'on pense, c'est que ce qui est fait dans le contexte de la réflexion ou la construction ou je ne sais pas quel mot on utilise, des installations pour les festivals, il y a des possibilités là, accrues. Les modèles de festival comme on peut voir ou d'activités comme on

300 peut voir, par exemple, à Québec sur les Plaines d'Abraham, avec un lieu de divertissement bien conçu comme ça, il y a possibilité là d'avoir un plan qui va générer des revenus additionnels. Il est possible qu'avec l'offre commerciale, au niveau de la restauration, bien faite, bien pensée, on puisse là également avoir des sources de revenus.

305 Finalement, sur l'accessibilité, encore là, il va falloir examiner avec les autres instances, les autres organisations, comment ça peut se faire dans un coût qui est raisonnable et on pourrait explorer plus attentivement les éléments qui permettraient de générer des revenus additionnels.

310 On ne pense pas qu'un parc comme ça doit nécessairement faire ses frais et avoir des surplus. Ce qu'on pense, c'est qu'on devrait être ouvert à en discuter avec des partenaires potentiels. On le dit encore une fois, on ne préconise pas d'en faire un parc-nature, on préconise d'en faire un parc où il y a des activités développées par des promoteurs qui ont des bonnes idées, puis qui veulent travailler avec le parc.

315 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

320 J'aimerais qu'on revienne sur la notion même que vous élaborez au tout début de votre mémoire, à savoir *en faire, non seulement un terrain du jeu...* mais c'est votre définition de « parc urbain » que j'aimerais comprendre. Parce que, ce qu'on entend, c'est que pour le moment, il y a plusieurs dimensions qui sont apportées comme faisant aussi partie de l'ADN - ça nous revient sans arrêt ce mot-là et ça doit être un *buzzword* qui est sorti de quelqu'un - mais on
325 a l'aspect culturel, l'aspect historique patrimonial, évidemment l'aspect naturel, on a les gens des sports qui sont venus nous voir. Comment s'assurer que l'ensemble de ces vocations-là se

retrouve alors qu'on veut en faire un lieu, un terrain de jeu? Comment est-ce qu'on réconcilie tout ça? Et, en quoi c'est important d'y donner un label, une étiquette au départ « divertissement »?

330

M. MICHEL LEBLANC :

En fait, on met « divertissement », je ne suis pas dans le *branding* pour le vendre au niveau de l'acceptabilité sociale, je suis plus dans le concept lui-même. Je vais prendre Stanley Park à Vancouver. Stanley Park à Vancouver, ce sont les trois parcs dont je vous ai parlé en un. C'est le parc de conservation naturelle qui correspondrait à notre parc des Îles sur les plans d'eau; c'est notre parc du Mont-Royal avec la police montée, des sentiers, puis tout; puis c'est le terrain de jeu avec des espaces, des terrains de tennis, on s'en va là, et des espaces pour faire des grandes manifestations.

335

340

Nous, la nature, les lieux ont fait que c'est dans trois endroits différents. Ce qu'on pense, c'est que sur ce terrain-là, il y a des grands espaces disponibles pour des grands rassemblements. Il y a des possibilités, à cause des legs de l'Expo 67 et à cause des legs culturels qui sont là, d'attirer des gens intéressés par la culture. Donc on pourrait là avoir des événements culturels marquants qui viendraient nourrir cette fibre culturelle qui sont dans l'ADN.

345

Il y a la possibilité d'y tenir des activités sportives de haut niveau. Je sais qu'il y a des groupes à Montréal qui ont réfléchi à la possibilité d'attirer des grandes compétitions équestres internationales. Je ne dis pas qu'ils veulent le faire là. Je dis que cet endroit-là pourrait accueillir ce genre de manifestation-là.

350

Bref, quand je dis « terrain de jeu », c'est dans son côté souple, son côté versatile, son côté capacité d'accueil de divers types d'événements qui cherchent des grands espaces bien desservis par du transport où on pourrait aller. La vision de Montréal de cet endroit-là, elle est spectaculaire et il sera d'autant plus apprécié que des gens y iront. Des gens iront à des événements avec l'écrin de verdure autour mais la vue de Montréal derrière. C'est un lieu qui doit

355

360 être fréquenté. Et donc c'est pour ça que quand vous dites : « Est-ce qu'il y a des éléments de l'ADN qui sont en opposition? » Moi, ce que je dis, c'est que le terrain devrait être conçu de façon à desservir tous ces éléments de l'ADN. Il est parfaitement situé, il est juste un petit peu dur à aller.

LE PRÉSIDENT :

365 Juste pour préciser un peu plus loin. Est-ce que, pour vous, « 'écrivain naturel » – je vous cite – est strictement un écrin? C'est-à-dire, c'est un cadre dans lequel on veut insérer des choses? Est-ce que c'est que ça?

M. MICHEL LEBLANC :

370 Le mot a été parfaitement choisi. C'est un écrin.

LE PRÉSIDENT :

375 C'est pour ça, O.K.

M. MICHEL LEBLANC :

380 À l'intérieur, c'est un terrain de jeu, puis à l'extérieur, c'est cet écrin qui s'est développé avec le temps, qu'on préserve et qu'on aménage volontairement.

LE PRÉSIDENT :

385 O.K. De sorte qu'on n'accorde pas une valeur particulière à l'écrin en lui-même. C'est-à-dire que la protection donc des milieux, la forêt, le mont Boullé, tout ça, c'est un écrin dans lequel on veut insérer des activités.

M. MICHEL LEBLANC :

390 Pas accorder d'attention particulière ne veut pas dire qu'on dit : O.K., rasons le mont
Boullé.

LE PRÉSIDENT :

395 Non, non.

M. MICHEL LEBLANC :

400 Ce n'est pas l'idée. Mais c'est ça, on s'entend. On a créé ces îles-là – d'ailleurs qu'on
n'arriverait probablement jamais à créer aujourd'hui – mais on les a créées pour en faire un
terrain de jeu. On faisait... L'Expo 67, on a mis La Ronde là, puis le jour où on a décidé qu'on
faisait un Grand Prix, on l'a mis là. C'était pour ça que ça a été créé, puis ça devrait rester dans
cette vocation-là.

405 **LE PRÉSIDENT :**

On comprend bien. Autres questions, Mesdames?

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

410 Non, merci.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

415 Non, merci.